

Fiche Produit AIPR ENCADRANT

Objectif de formation

Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide d'application de la réglementation aux travaux à proximité des réseaux.

S'entraîner sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences pour intervenir à proximité des réseaux.

Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussites au QCM encadrant.

Prérequis

Etre âgé de plus de 18 ans

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable d'(e) :

- D'obtenir le test AIPR

Public concerné

Encadrant de chantier

Méthodes

Exposés et mises en situation pratique en mode normal

Evaluation

Evaluation QCM - test informatique

Durée / Nombre de participants

Formation : 7 heures

Groupe jusqu'à 12 stagiaires maximum

La durée et le prix sont mentionnés dans la convention de formation.

Tarif : sur demande **CPF** : Non

Lieu :

A définir

Prévoir connexion Wifi sur site

Accessibilité : Toutes personnes présentant une situation de handicap

PROGRAMME

La théorie

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers :

- Le formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet
- L'analyse des réponses
- La réalisation des investigations complémentaires et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge.....
- Les clauses dans les marchés et DCE
- Le marquage - Piquetage
- Les compétences des personnels

Procédures pour les exécutants avant les chantiers :

- Le formulaire de DICT
- L'analyse des réponses du DCE et du marché
- Les compétences des personnels
- L'application du guide technique
- La lecture des indices et affleurants
- Les travaux sans tranchée

Procédures pour les exécutants avant les chantiers :

- Le constant d'arrêt ou de sursis
- Le constat de dommage
- Les opérations sur chantier

Test d'évaluation AIPR

- ✓ Évaluation des connaissances par test informatique illustré par des questions issues du QCM de l'examen final.

Délivrance d'une Attestation « AIPR Encadrant »

La formation est conforme au référentiel du Ministère et est renouvelable tous les 5 ans